PROGRAMME DE SELECTION

POUR LA RACE ARABE

Présenté par l'Aca Association Française du Cheval Arabe pur-sang et demi-sang

Association loi 1901, dont le Siège social est à Paris dans les locaux de la SHF

SOMMAIRE

P3 : Préambule

P4 – P7 : Première partie : Présentation de l'Organisme de Sélection

1. Agrément : P4
2. Partenaires pour l'exercice des missions : P4-P5
3. Historique de l'Association : P5
4. Présentation administrative : P6-P7

P8 – P21 : Deuxième partie : Présentation de la race arabe

1. Historique : P8
2. Zone géographique concernée par le Programme de Sélection : P8
3. La WAHO : P8 – P9
4. Etat des lieux du cheptel et des élevages : P9 à 12
5. Standard de race et phénotypes rencontrés : P 13 à 22
6. Objectifs, moyens et actions du Programme de Sélection : P23 à 25
7. Identification, enregistrement des animaux et certification de la parenté : P25

P26 – P33 : Troisième partie : Règlement du Livre Généalogique du Cheval Arabe

1. Appellation
2. Inscription dans le Livre Généalogique
3. Etalons
4. Juments
5. Techniques de reproduction
6. Utilisation de la semence congelée d'un étalon mort
7. Examen onéreux des animaux
8. Obligations sanitaires des reproducteurs

P34 - P36 : Quatrième partie : Contrôle de performances

1. Conformité au standard de race : P30
2. Aptitudes à l'Endurance : P31
3. Courses plates au galop : P 31 à 32

Préambule

Le Programme de sélection ci-dessous a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'Association du Cheval Arabe et la Commission du Livre Généalogique du Cheval Arabe.

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur tout éleveur résidant sur le territoire français et possédant au moins un cheval inscrit au Livre Généalogique Français du Cheval Arabe peut participer au Programme de Sélection

Les modifications éventuelles du Programme de Sélection devront être à partir de 2024, validées par la Commission du Livre Généalogique et le Conseil d'Administration de l'Association.

Première partie

Présentation de l'Organisme de Sélection

1.Agrément

L'Association Française du Cheval Arabe a été agréée par l'Arrêté du 27 mars 2018 modifiant l'arrêté du 6 juillet 2017 relatif à l'agrément des organismes de sélection des équidés.

Son siège social est à Paris dans les locaux de la Société Hippique Française.

Son objet est le suivant :

- Assurer la tenue du Livre Généalogique du Pur-sang Arabe et certifier l'appartenance des animaux à la race
- Définir la politique d'amélioration génétique et de la sélection au sein du Livre Généalogique du Pur-sang Arabe
- Impulser la collecte des informations techniques relatives à la race, organiser et exploiter les données qui en découlent
- Elaborer et conduire des programmes de sélection
- Etudier et mettre en œuvre les mesures propres à assurer la promotion de la race et de ses programmes de sélection
- Créer, si besoin, un ou plusieurs livres d'élite des animaux sélectionnés sur une utilisation particulière

Plus généralement, définir toute politique et mener toute action en rapport avec le livre généalogique du pur-sang arabe

Lien vers Statuts et Règlement Intérieur en vigueur

2. Partenaires pour l'exercice des missions

Pour l'exercice de ses missions, l'Aca associe

- L'AFAC, association loi 1901, qui réunit propriétaires, éleveurs, entraîneurs et toute personne ayant une activité déclarée en France dans le domaine du cheval arabe de course. L'AFAC a pour objet de représenter, défendre et promouvoir leurs intérêts notamment en réalisant le programme de courses en France et en assurant la promotion et la représentation des chevaux français à l'étranger. Un poste d'administrateur de l'Aca est réservé à une personne désignée par l'AFAC (indépendamment des membres AFAC qui pourraient être élus à titre individuel).

- Des Aca Régionales, associations loi 1901, elles-mêmes membres de l'Association Représentative des Eleveurs de région titulaire de la délégation SHF pour le contrôle

de performances. Un poste d'administrateur de l'Aca est réservé à un représentant désigné par les présidents des Aca régionales

- L'IFCE auquel l'Aca a délégué certaines de ses missions d'Organisme de Sélection par convention signée le 31 octobre 2017, comme le permettent les dispositions du point 4 de l'article 8 du Règlement UE 2016/1012.

  L'IFCE est donc chargé de :

  ✓ La certification de l'appartenance à la race arabe
  ✓ La tenue matérielle du livre généalogique du cheval arabe

  Lien vers la Convention Aca/IFCE 2017

- La Société Hippique Française (SHF), association reconnue d'utilité publique, organisme tiers agréé auquel l'Aca a délégué par convention le contrôle des performances des jeunes chevaux de 0 à 6 ans

  Lien vers la Convention Aca/SHF 2023

- France Galop L'Aca a délégué par convention à France Galop le contrôle des performances des chevaux arabes participant à des courses plates au galop

  Lien vers la Convention Aca/France Galop 2023

3. Historique de l'Association du Cheval Arabe

Le 1er groupement français d'éleveurs de chevaux arabes est né en 1965. Il était présidé par M. Robert Mauvy, spécialiste mondialement reconnu de la race. Par la suite, différents groupements d'éleveurs et d'amateurs de chevaux arabes ont vu le jour puis disparu.

En 1972, la France, représentée par l'IFCE, intégrait la WAHO (World Arabian Horse Organization) qui réunissait alors 22 pays. La WAHO se donnait pour objectif la mise en place de normes communes et acceptables par tous les pays membres en matière d'enregistrement des animaux, de réglementation et de production de livres généalogiques (cela explique pourquoi l'IFCE en charge de ces missions, a été très longtemps l'interlocuteur principal, voire unique, de la WAHO).

C'est en 1978 que les statuts de l'Association du cheval arabe (Aca) ont été déposés (lien vers l'extrait du JO). L'objet de l'Association était « de préserver la pureté de la race arabe en contribuant à la sélection, de promouvoir la race, d'organiser des manifestations et de rassembler les éleveurs ». Cet objet perdure dans les statuts actuels.

L'action la plus notoire de l'Association a été pendant très longtemps l'organisation du Championnat de France du pur-sang arabe. Cet évènement, organisé à Pompadour, était important et fédérateur pour les éleveurs. A la suite de ce Championnat se tenait la

« commission d'approbation » des étalons, vus sous la selle par un groupe composé de juges des Haras Nationaux et d'éleveurs reconnus. En effet, lorsque la réglementation WAHO le permettait, l'IFCE organisait une sélection sévère des étalons pour leur admission à la monte ainsi que de tous les chevaux arabes importés avant leur inscription au stud-book français.

Dans les années 90, l'engouement des Pays du Golfe Persique pour la discipline « endurance » et les prix de vente élevés pratiqués, ont entraîné une forte progression des naissances de chevaux arabes destinés à cette discipline, que ce soit chez les éleveurs professionnels en activité ou chez les pratiquants, qui ont été nombreux à se découvrir une vocation pour l'élevage…

Dans le même temps, l'Aca, en manque de projets motivants pour la race, se trouvait à la limite du dépôt de bilan. Le marché du cheval arabe destiné à la discipline du « show » ayant entamé sa dépression, elle avait perdu bon nombre de ses membres et ses ressources étaient au plus bas.

Le Programme d'Elevage « Endurance » transversal à toutes les races, a sauvé l'Aca de la faillite en lui permettant de bénéficier de subventions dédiées, d'attirer de nombreux nouveaux membres et de mettre en place des projets autour de cette discipline en pleine expansion.

Toutefois, l'arrivée massive à l'ACA d'éleveurs de chevaux de demi-sang et d'autres races et d'un Programme d'Elevage guidé par un marché en pleine croissance a entraîné tensions et clivages. Ce mariage forcé entre une Association de Race et une discipline sportive a très fortement influencé le fonctionnement de l'ACA entre 2003 et 2017.

Les éleveurs de chevaux arabes de « course » avaient, depuis 1988 choisi de quitter l'Aca pour fonder l'AFAC (Association Française du Cheval Arabe de Course) pour assurer la défense de leurs intérêts et se rapprocher de France Galop et de la Fédération des Eleveurs de Galop.

L'abandon du Programme d'Elevage Endurance trans-races tel qu'il existait depuis 2003 a été acté en 2016 lorsque la question de la mise en conformité avec le RZUE et du recentrage sur la RACE est apparue dans les préoccupations du Conseil d'Administration.

Depuis son agrément en tant qu'Organisme de Sélection en mars 2018, l'Aca se concentre sur la gestion de la race arabe et confie la gestion des différentes utilisations à des relais spécifiques.

Les statuts de l'Association ont été revus en 2019 pour intégrer la mission de service public confiée par l'agrément.

4. Présentation Administrative de l'ACA

L'Association du cheval arabe pur-sang et demi-sang, association loi 1901 est administrée par un Conseil d'Administration composé de 13 membres. Les modalités de composition du CA sont détaillées dans les statuts (page 4)

Le Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 11 membres élus. Un 12ème poste est réservé à un adhérent de l'AFAC désigné par le Conseil d'Administration de l'AFAC et un 13ème poste d'administrateur est réservé au représentant des Aca régionales désigné par le groupe des présidents de ces mêmes Aca régionales. Pour être éligibles, les candidats devront être « membres actifs » de l'ACA depuis au moins deux ans.

Le Bureau

Le bureau est composé du Président, d'un vice-Président, d'un Secrétaire et du Trésorier. Il a en charge la gestion des affaires courantes.

La Commission du Livre Généalogique du Cheval Arabe

Elle est composée, comme son règlement l'impose, de 8 membres de l'Aca désignés par le Président de l'Aca. Un représentant de l'IFCE/SIRE est invité à chaque réunion.

Les groupes de travail

L'Aca fonctionne en groupes de travail. Chacun d'entre eux est composé de membres du Conseil d'Administration, de membres de l'Association et si nécessaire, d'experts extérieurs. Les dossiers sont préparés par les groupes, soumis ensuite au Conseil d'Administration pour validation. Les mesures sont ensuite mises en œuvre par le salarié.

Les groupes actifs actuellement sont :

- Groupe « Etalons et génétique femelle »
- Groupe « Juges et concours d'élevage »
- Groupe « Scientifique »
- Groupe « Show »

Personnel et équipement

L'Aca emploie un salarié (=1 ETP) en fonction depuis 2009, qui occupe la fonction de « Responsable Administratif ». Il est chargé de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et des relations avec les éleveurs adhérents et non-adhérents. Le salarié a à sa disposition des outils de travail performants : 2 PC fixes et 2 portables, 1 connexion internet par fibre optique, imprimante laser, scanner. Le salarié travaille à son domicile.

Deuxième partie

Présentation de la race Arabe

1. Historique

L'évolution de la race arabe peut être retracée sur plus de 2 000 ans grâce à des documents iconographiques et des trouvailles archéologiques. Le cheval Arabe accompagne l'expansion de l'Islam et gagne d'autres régions de culture arabe ou européenne à l'occasion de guerres ou d'échanges commerciaux. Le sang du cheval Arabe coule dans la plupart des races modernes de chevaux et de poneys.

Ce cheval a vécu traditionnellement sous un rude climat désertique, élevé par des peuples nomades Bédouins et hébergé sous la tente familiale. Cette relation étroite forge une race **proche de l'être humain**, qui développe une **résistance exceptionnelle à l'effort prolongé**, grâce à sa sélection comme cheval de guerre.

L'importance du cheptel arabe présent aujourd'hui en France, en Europe et dans le monde fait qu'on en oublierait aisément qu'il fut initialement rare et cher, qu'il faillit disparaitre dans nos pays à plusieurs reprises au gré des histoires politiques et des guerres, réduisant à néant le travail immense réalisé par ceux qui s'étaient mis à son service.

Considérons qu'il est le fruit de facteurs indispensables et complémentaires : le **milieu naturel** et la **pertinence de la sélection** des tribus dans les pays du Berceau, le **travail exemplaire des missions d'achat** en Orient, gouvernementales ou privées, la rigueur et la **politique volontariste** des administrations ainsi que la **passion des éleveurs** qui génération après génération, ont réussi à continuer le travail de leurs prédécesseurs avec un empirisme extrêmement productif !

2. Zone géographique concernée par le Programme de Sélection

Ce programme de Sélection s'applique à tout le territoire français (départements métropolitains ou d'outre-mer).

3. La WAHO

Depuis la mondialisation de son élevage, la race Arabe est gérée et préservée au niveau mondial par la WAHO (World Arabian Horse Organization) *lien vers site* (WAHO)

En tant que membre de la WAHO, la France est tenue se conformer aux règles fixées par cette instance mondiale. Lien vers les WAHO rules

La situation de notre pays est particulière car c'est le SIRE, organisme émetteur des documents certifiant l'appartenance des chevaux au livre généalogique, qui est affilié à la WAHO.

L'Aca, en tant qu'organisme consacré à la promotion, à l'amélioration ou la collecte d'informations pour le cheval arabe n'est que « membre associé ».

Lors des « conférences » organisées tous les 2 ans et qui ont pour objectif d'assurer l'harmonisation des règles pour la gestion de la race arabe à travers le monde, le SIRE et l'Aca sont, dans la mesure du possible, présents ou représentés et parlent d'une même voix.

Liste des pays membres de la WAHO Members (waho.org)

4. Etat des lieux du Cheptel et nombre d'Eleveurs engagés dans le Programme de Sélection

1. Le cheptel

Les Immatriculations (données fournies par IFCE/SIRE)

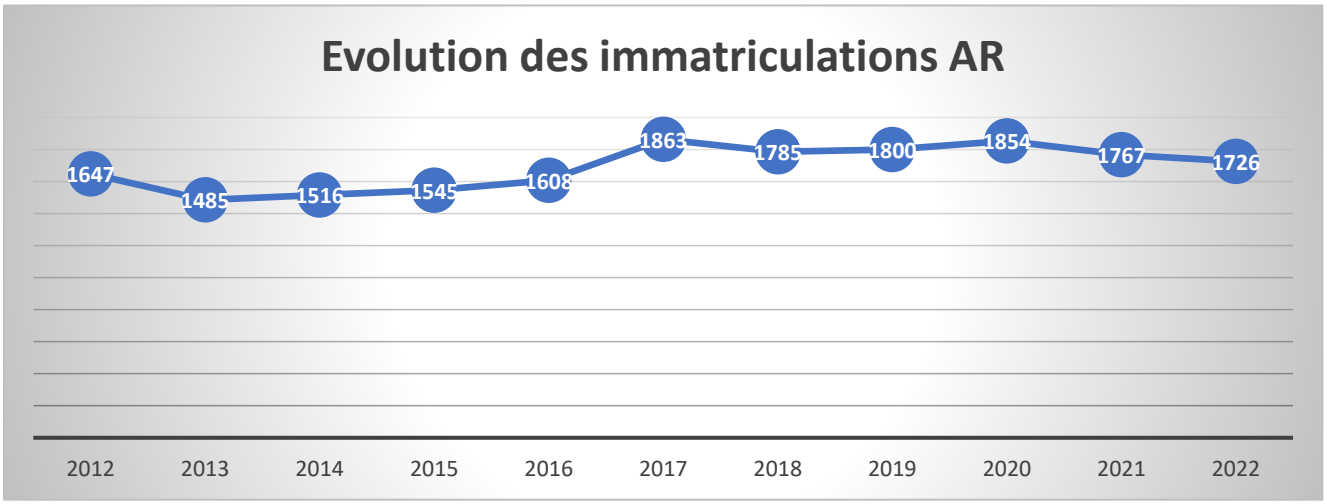

Après une première dépression en 2013, commune à toutes les races et suivie d'une reprise, une nouvelle baisse des immatriculations s'est amorcée en 2021. Elle est probablement à mettre en rapport avec la pandémie et le confinement qui ont débuté en 2022 au début de la saison de monte, rendant les déplacements des reproducteurs compliqués, bien que règlementés et autorisés.

Les juments saillies pour production en arabe

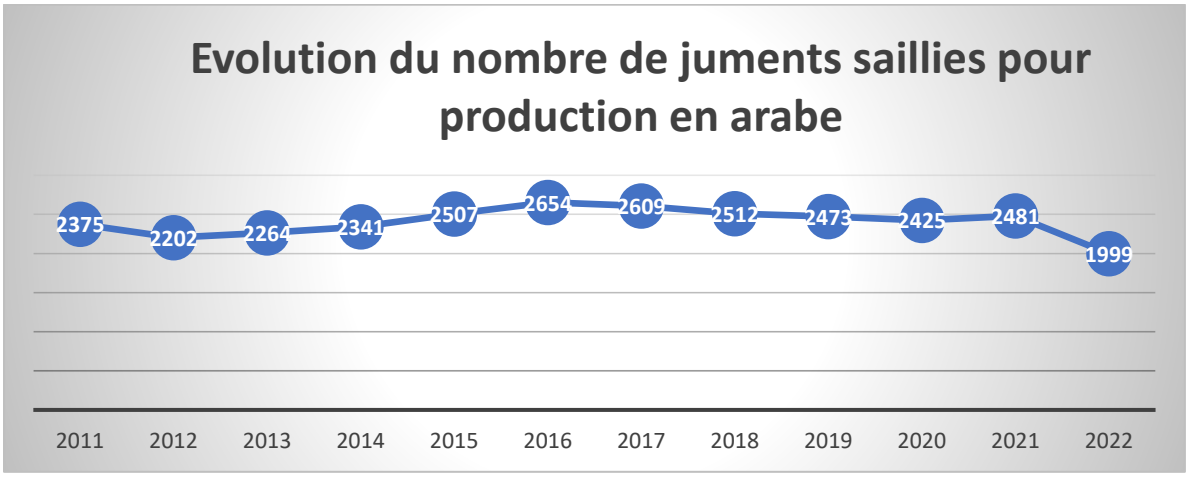

Le nombre de juments saillies pour production en arabe en 2022 a baissé de 15%. Cela peut être attribué à la baisse significative de la demande de chevaux arabes d'endurance amorcée en 2020 qui n'est qu'en partie compensée par l'engouement actuel pour les chevaux arabes de course.

Les Etalons arabes actifs

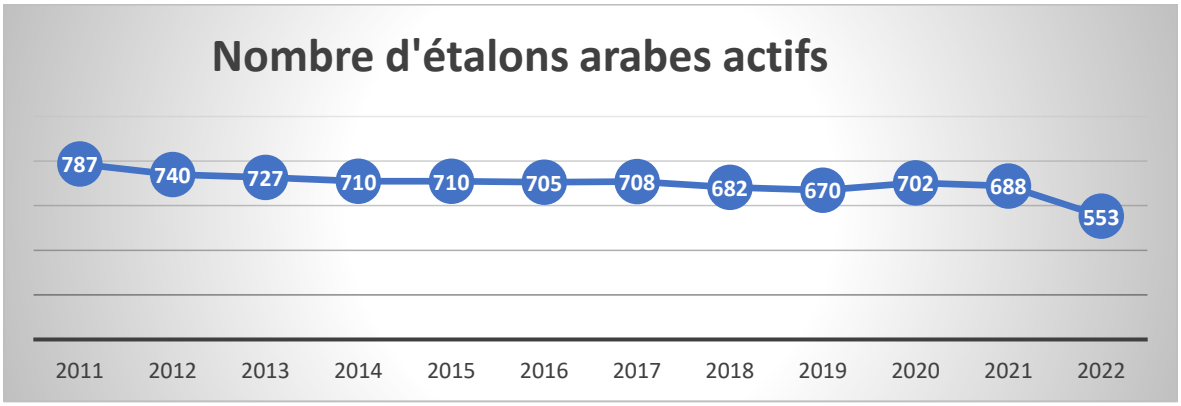

La baisse significative du nombre d'étalons observée en 2022 est en cohérence avec les objectifs affichés de l'ACA qui pratique une politique *de recommandation (sur les étalons destinés à produire pour l'endurance).* Cette démarche a pour but d'inciter les éleveurs regrouper à utiliser les étalons caractérisés et considérés « améliorateurs » pour la discipline.

Harem des Etalons arabes

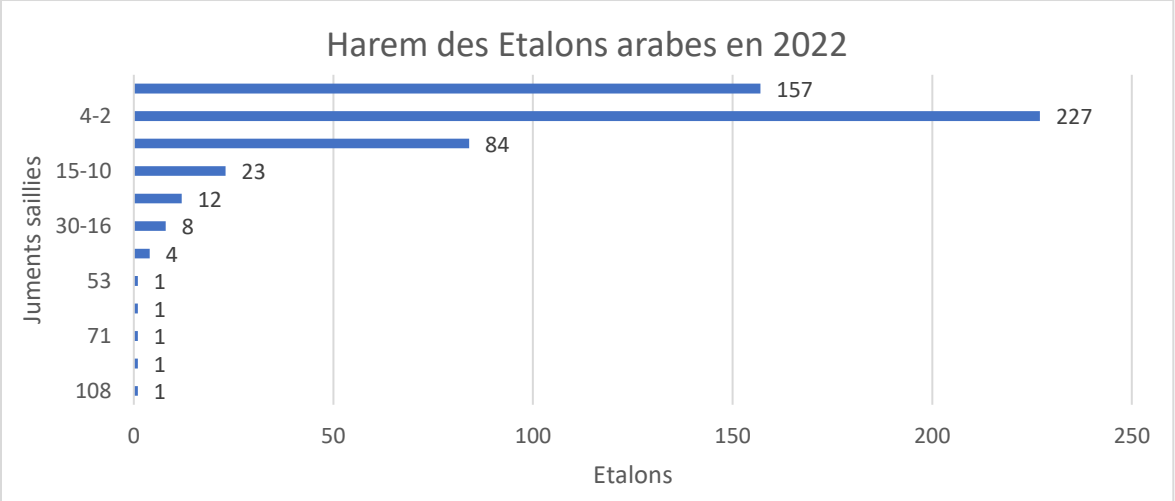

Il existe encore une quantité très importante d'étalons « monogames » ou ne saillissant qu'un petit nombre de juments, ce qui rend très difficile l'évaluation de la qualité de leur production.

On observe néanmoins que les étalons en activité produisant pour la course sont peu nombreux mais qu'ils saillissent un grand nombre de juments.

3 étalons produisant pour l'endurance saillissent un nombre significatif de juments, une dizaine d'autres font entre 10 et 15 saillies. Les autres, y compris les étalons « recommandés par l'Aca » saillissent peu, voire très peu.

2. Les Eleveurs et les Elevages

Immatriculations par Région en 2021

Les immatriculations d'AR depuis 2017

Région d'élevage	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
AUVERGNE-RHONE-ALPES	182	165	145	147	149
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	74	73	66	79	75
BRETAGNE	141	130	119	110	86
CENTRE-VAL DE LOIRE	45	26	26	29	23
CORSE	7	6	9	7	2
ETRANGER	1	3	1	1	2
GRAND EST	70	64	48	56	58
HAUTS-DE-FRANCE	49	54	45	49	38
ILE DE FRANCE	9	19	14	26	8
NORMANDIE	135	106	171	192	188
NOUVELLE AQUITAINE	362	337	373	364	336
OCCITANIE	631	633	640	656	636
PAYS DE LA LOIRE	106	106	91	99	112
PROVENCE-ALPES-COTE DAZUR	51	63	52	39	54
Total	**1 863**	**1 785**	**1 800**	**1 854**	**1 767**

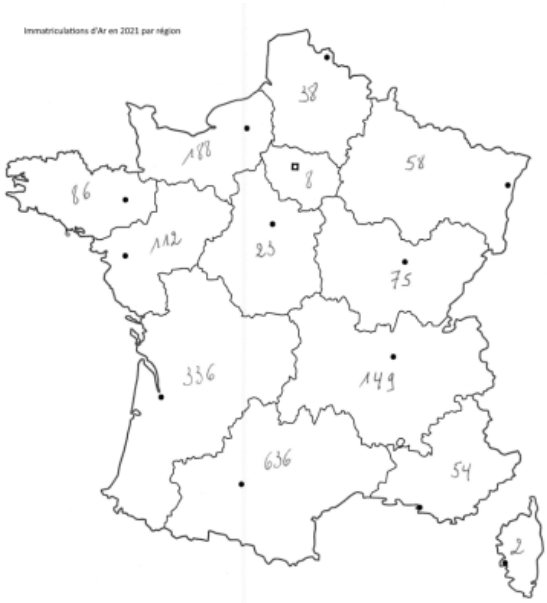

L'Occitanie est la région où le plus grand nombre de naissances arabes est enregistré. C'est dans cette région que l'on trouve un grand nombre d'élevages extensifs orienté principalement vers la production de chevaux arabes pour l'endurance. La Nouvelle Aquitaine est la seconde région productrice, de nombreux élevage de cette région sont orientés « courses ».

Nombre d'Eleveurs engagés dans la sélection

Année	*Eleveurs*
2017	1462
2018	1371
2019	1374
2020	1329
2021	1376

Le nombre d'éleveurs engagés dans la sélection, après avoir connu une baisse importante de 2017 à 2018, s'est stabilisé.

Taille des Elevages

Taille des élevages

Année	1	2	3 à 5	6 à 10	Plus de 10	Total	Taille moyenne
2017	1 040	206	158	44	14	1 462	1,8
2018	965	193	153	41	19	1 371	1,8
2019	980	194	145	39	16	1 374	1,8
2020	958	184	132	39	16	1 329	1,8
2021	984	186	155	35	16	1 376	1,8

La moyenne des naissances dans les élevages d'arabes est constante à 1,8 poulains.

Il y a donc une majorité d'élevages où la production de chevaux arabes est complémentaire à une autre race ou une autre activité agricole (diversification). De nombreuses « particuliers » n'ayant aucun statut agricole sont également naisseurs

5. Le Standard de race et les différents phénotypes rencontrés

Le standard

Il existe « type standard » (= image idéale) du cheval arabe. Il correspond à l'image ci-dessous.

Il a été établi par M. Peter Upton et publié par l'« Arab Horse Society » dans le manuel « The Classic Arab Horse » en 1985. Ce type standard est accepté par la WAHO et tous les SB affiliés.

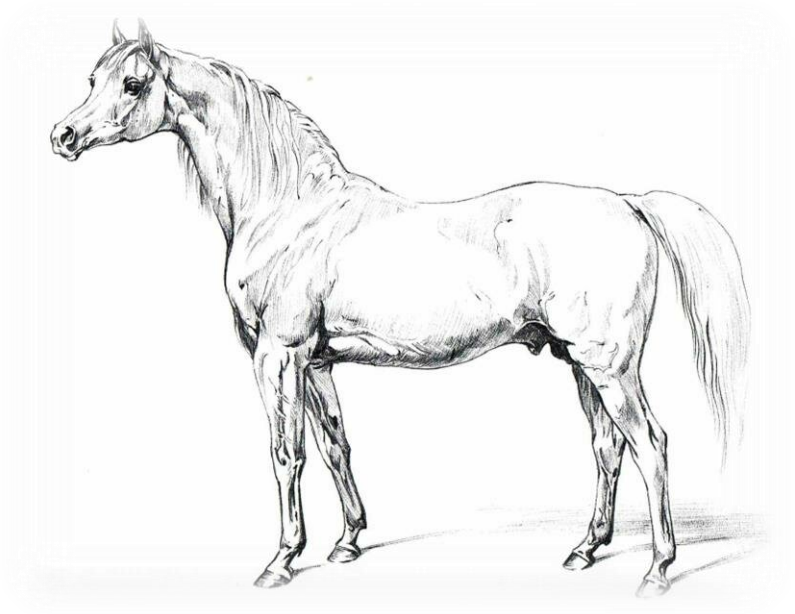

Dans ce manuel, M. Peter Upton donne la description suivante du cheval arabe :

« Cheval d'une grande beauté, il a de nombreuses qualités : vigueur, élégance, dignité et puissance raffinée, c'est une œuvre d'art équine.

Les caractéristiques de la race sont une tête exquise et un port de queue élevé. Sans ces caractéristiques, il perd son identité. Le type et une bonne conformation sont essentiels, le charisme est un bonus. Le cheval Arabe est doux, aimable, affectueux et intelligent. Cela est dû à sa longue histoire de compagnon très proche de l'homme en temps de paix ou de guerre. La race est aussi remarquable par son courage, sa constitution solide et son endurance. »

Il donne également son avis sur la sélection et les variations du type :

« Le type, le tempérament et les autres caractéristiques sont le résultat de la sélection. La sélection naturelle a joué un rôle important dans les difficiles conditions désertiques où seuls les plus forts ont survécu mais n'est plus d'actualité.

Les croisements consanguins aident à fixer des caractéristiques recherchées en réduisant les variations de type mais trop de consanguinité peut affecter la fertilité et donne parfois des effets indésirables. La pureté de la race était assurée par l'isolement des tribus bédouines dans le désert. Le sang neuf était obtenu par des raids visant à s'approprier des juments d'autres

tribus. Les tribus préparaient également les juments à parcourir des distances importantes pour être présentées à un étalon réputé d'une autre tribu. »

« Le type est essentiel et la définition du type doit être standardisée. Toutefois des variations sont inévitables. Ces variations doivent s'inscrire dans le même concept de l'idéal ».

M. Upton décrit ensuite toutes les parties du corps du cheval.

Les qualités recherchées et les principaux défauts observés sont détaillés dans les tableaux des pages 15,16 et 17.

A noter que tout arabe issu de 2 parents arabes, qu'il soit né en France ou à l'étranger dans un pays dont le livre généalogique est agréé par la WAHO, ***EST*** *inscriptible au livre généalogique français. Aucune inscription au LG ne peut être refusée que ce soit sur base du pédigrée, d'un désordre génétique ou du phénotype (= WAHO rule N°1)*.

	Principales qualités recherchées	Principaux défauts observés
<u>Type</u> Conformation Equilibre des parties Peau, robe et crins Port de queue	 Cheval inscrit dans un carré 3 parties égales Peau bien pigmentée et fine Crins soyeux et fins Haut	 Cheval inscrit dans un rectangle 3 parties disproportionnées Dépigmentée et/ou épaisse Trop épais – Piqués Bas
<u>Tête</u>	En triangle vue de côté, en losange vue de face Courte, sèche, raffinée, profil plutôt concave Oreilles courtes et raffinées Yeux gros, ronds, placé bas Naseaux larges, bout de nez petit et raffiné Auge large, gorge sèche, joue prononcée	Tête plate, vue de côté et étroite, vue de face Longue, grossière, profil droit ou convexe, Oreilles grossières, longues Yeux petits, en amande, placé hauts Naseaux petits, bout de nez grossier Auge étroite, gorge épaisse, petite joue
Encolure	Longue, sèche, greffée haut Portée verticalement Attachée harmonieusement avec le garrot Ligne du dessus arquée, ligne du dessous convexe Musculature puissante et harmonieuse	Courte, lourde, greffée bas Portée horizontalement, attache formant un angle avec la tête Attachée irrégulièrement avec le garrot (coup de hache) Ligne du dessus droite ou concave, ligne du dessous concave Musculature pauvre et/ou épaisse

Epaule Bras	Longue, bien oblique (45°) Angle épaule-bras bien ouvert (90°) Bras long et oblique	Epaule courte, droite Angle épaule-bras fermé Bras court et/ou horizontal
Thorax	Côtes cintrées Poitrail large sans excès, poitrine profonde Flanc profond	Côtes plates Poitrail trop étroit et/ou trop large Poitrine peu profonde Cheval levretté
Ligne de dessus	Garrot moyennement sorti, prolongé sur le dos Transition garrot-dos fluide Dos court, tendu et fort Rein court, large et bien attaché	Garrot noyé ou tranchant, court Transition garrot-dos abrupte Dos long, faible, concave Rein long, mou ou mal attaché
Croupe, bassin, cuisse	Croupe longue avec ligne de dessus horizontale Axe pointe de la hanche-pointe de la fesse oblique Attache de queue haute Cuisse bien descendue	Croupe courte, en pupitre, avalée, tranchante Axe pointe de la hanche pointe de la fesse horizontal ou trop oblique Attache de queue basse Cuisse plate, trop musculeuse, coupée
Articulations Tendons	Larges, fortes, sèches et nettes Secs	Très légères ou trop lourdes, porteuses de tares Engorgés, déformés

Aplombs antérieurs	Droits Avant-bras longs Genoux en place, larges et plats Canons courts Paturons= $^{1/2}$L canon< L pâturon<$^{3/4}$L canon Angle des pâturons : 45° et parallèle à l'inclinaison de l'épaule Boulets secs, nets et bien dessinés	Cagneux ou panards à partir du genou ou du boulet Cheval campé ou sous lui Avant-bras courts Genoux creux, en pied de banc, de bœuf ou cambrés Canons trop longs, trop fins ou trop épais Pâturons trop longs ou trop courts Angle des pâturons : trop incliné ou trop droit Boulets déformés, petits boulets
Aplombs postérieurs	Droits Fémurs longs Jarrets bas Angle des paturons +/- 50°	Cagneux ou panards à partir du jarret ou du boulet Cheval campé ou sous lui Fémur court Jarrets droits, coudés, clos ou cambrés Angle des pâturons : trop incliné ou trop droit
Pieds	Symétriques Ronds proportionnés à la masse avec talons normaux Axe des pieds droit	Asymétriques Trop larges ou trop petits pour la masse, pied(s) bot (s), talons trop hauts ou trop plats Axe des pieds brisé
Comportement	Cheval attentif et collaboratif, réactif et réfléchi, calme en présence de ses congénères	Cheval agressif, indiscipliné, exagérément craintif, irrespectueux, hyperexcité par la présence d'autres chevaux ou leur absence

Les effets de la sélection et les différents phénotypes rencontrés

A côté du standard de race décrit ci-dessous, on observe une **très grande diversité phénotypique** des pur-sang arabes actuels.

En effet, au fil des années, le contexte économique a fortement pesé sur les objectifs de production et donc sur la sélection.

- Le cheptel « course » est essentiellement issu de juments de bonnes souches françaises (étalons nationaux), mariées à des reproducteurs ayant performé, sans recherche de conformité au standard de race.

Cette sélection basée uniquement sur les résultats en course et le croisement de reproducteurs performants a amélioré la race sur le critère « vitesse ».

- L'endurance ayant été le principal débouché de ces 30 dernières années, les éleveurs produisant en vue d'une valorisation dans cette discipline, en se focalisant sur la recherche de la performance ont croisé des reproducteurs issus des meilleures lignées gagnantes. Les caractéristiques raciales (le standard) sont donc passées au second plan derrière les capacités métaboliques et d'adaptation à l'effort prolongé à vitesse assez élevée. Cette sélection a indéniablement amélioré la race sur les critères « récupération cardiaque » et « vitesse » (la vitesse moyenne des épreuves dénivelées a augmenté de 3 Km/h en 20 ans, celles des courses plates, de 5 à 7 km/h voire plus) mais l'a également éloignée du standard.

Ces méthodes de sélection ont porté les chevaux arabes français de course et d'endurance au Top niveau mondial dans ces 2 disciplines.

On remarque depuis une dizaine d'années, une perméabilité entre les élevages « courses » et « endurance », certains étalons arabes français ayant eu des produits très performants dans les 2 disciplines (Dormane et Tidjani par ex.). De nombreux arabes nés pour la course de plat ne seront jamais mis à l'entrainement et sont dirigés vers l'endurance où certains se révèlent performants.

- Le cheptel « show » est issu de croisements réfléchis en recherchant la correspondance avec l'image du cheval arabe idéal. L'utilisation majoritaire de quelques étalons « stars » a fait très rapidement évoluer les phénotypes.

A la recherche du type extrême, certains programmes d'élevage orientés "Show" peuvent donner lieu à la naissance de chevaux « hypertypés » s'éloignant également du standard de race.

Le paragraphe ci-dessous est extrait de l'intervention de Mme Christine JAMAR, éleveuse de renomée mondiale, lors du forum international sur le thème « Amélioration et Évolution du Cheval Arabe : réflexions autour de pratiques de sélection », organisé par l'Aca à Paris en

février 2020. L'objectif du forum était de décrire les méthodes de sélection pratiquées en France avec leurs résultats sur la race, positifs ou non et de tenter d'initier des pistes de travail pour l'avenir.

BrochureA5-16 pages.pdf

« *…La recherche du raffinement et en particulier la recherche du « dish » (concavité du chanfrein) dans l'élevage « show » a entraîné une modification de la structure osseuse globale : le tour de canon moyen d'un arabe estimé entre 18 et 19,5 cm dans les années 80-90, est réduite à 17-18 cm dans les années 2020. De la même manière, les cavités nasales (et même orbitales) se sont réduites. »*

A contrario, on observe chez le cheptel « course » et « endurance » une augmentation du périmètre de canon moyen, les éleveurs étant attachés et privilégiant les chevaux « avec de l'os », perçus comme plus solides.

On peut donc constater que la prise en compte d'un seul objectif de production a conduit à un éloignement du standard de la race.

Ci-dessous, quelques illustrations des évolutions phénotypiques résultant de la sélection sur l'objectif de production « performance dans une discipline ».

Phénotype Course

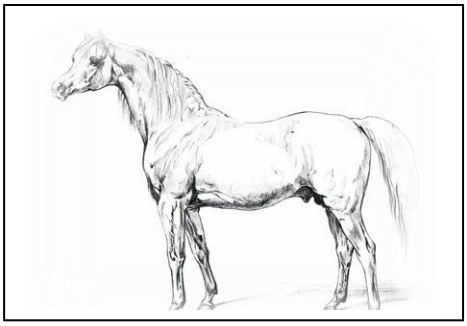

AL MOUNTAJEZ Arabe,
Gagnant de 8 épreuves G1-PA
2,1 millions € de gains

AL MAMUN MONLAU Arabe,
Gagnant de 3 épreuves G1
Père de 2 gagnants G1-PA

On peut constater des divergences par rapport au standard décrit par M.Peter Upton notamment la tête peu raffinée, le chanfrein droit, l'œil moins important, l'attache de queue plus basse, l'encolure plus courte, le dos plus long et une ossature plus importante.

Phénotype Endurance

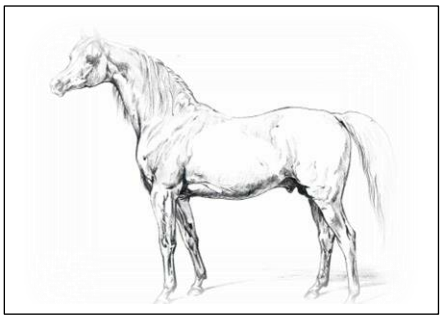

MADJI DU PONT Arabe
Champion du Monde d'Endurance 2012

TWYST MAISON BLANCHE
Arabe
Champion du Monde d'Endurance 2016

Le modèle « endurance » diverge également par rapport au standard et notamment : un cheval inscrit dans un rectangle*, l'épaule plus droite et le garrot plus saillant. La tête est peu raffinée avec un chanfrein droit et un œil moins important. La croupe est plus oblique Une ossature plus importante est recherchée.

*Une étude menée par le Dr. Vet. Céline Robert a démontré que la longueur corporelle était une facteur ayant une influence positive sur la performance en endurance.

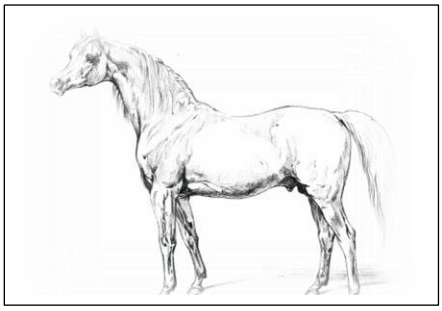

Phénotype Show

ALEXXANDER Arabe,
Champion du Monde 2022

EXCALIBUR EA Arabe
Vice-Champion du Monde 2022

Le modèle « Show » est le plus proche du standard avec une exacerbation de certaines caractéristiques, en particulier la concavité du chanfrein et l'horizontalité de la croupe. On remarque que les structures osseuses y sont plus légères.

6.Objectifs, moyens et actions du Programme de Sélection

Les objectifs

Le programme de sélection de la race arabe mené par l'Aca recherche la **Conservation** des qualités morphologiques fondamentales de la race (définies par le standard) et l'**Amélioration** des caractères spécifiques recherchés par chaque discipline (vitesse, adaptation à l'effort de longue durée), dans le respect total du bien-être animal.

Les moyens

Le Corps des Juges

Le corps des juges nationaux de l'Aca comprend 22 juges dont 6 sont également juges internationaux. Tous ont suivi un cursus de formation comprenant une étude du standard de race, des caractéristiques récherchées et des défauts pénalisants ainsi qu'une sensibilisation aux évolutions phénotypiques résultant de la sélection pour l'une et l'autre discipline. Le cursus est validé par des évaluations et suivi de stages supervisés par des juges déjà en fonction. Le corps des juges est réuni bisannuellement pour une réflexion commune sur les pratiques.

Les juges Aca sont habilités à officier sur tous les concours supports du contrôle de performances du Programme de Sélection.

Le corps des juges mesure pleinement la responsabilité qui est la sienne dans l'évolution de la race.

tableau des caractéristiques recherchées en show

tableau des caractéristiques recherchées en endurance

La formation des éleveurs

Depuis 3 ans un ambitieux programme de formation a été mis en place à l'intention des éleveurs et des candidats-juges.

Le niveau « Eleveurs » intitulé « Connaître, mettre en valeur et évaluer le Cheval Arabe » rencontre un grand succès. Il comprend :

- Un rappel des connaissances de base en hippologie
- Un module spécifiquement axé sur la connaissance du cheval arabe : définition de la notion de race, standard et vocabulaire spécifique, relation entre beauté, conformation et fonctionnalité dans la race, étude des défauts majeurs et mineurs, spécificités morphologiques liées à l'usage pour une discipline, maladies génétiques spécifiques à la race, génétique des couleurs de robes
- L'évaluation d'un cheval arabe grâce à l'apprentissage d'une méthodologie d'observation et la découverte des grilles d'évaluation

Le niveau « Candidats juges » invite le candidat à la réflexion sur l'importance du rôle des juges sur l'évolution d'une race, explique le mécanisme « cérébral » du jugement, donne une méthodologie de travail et présente toutes les grilles de jugement utilisées sur les concours de race arabe.

A noter que lors des formations des éleveurs et des juges Aca, les participants sont particulièrement sensibilisés aux dérives observées sur des chevaux « hypertypés » tels que l'on peut en rencontrer dans les concours internationaux : conservation des caractéristiques de la race et recherche de l'hypertype, parfois aux dépends de bien-être de l'animal ne vont pas de paire.

La Recommandation des Etalons

L'Aca, en raison des règles WAHO, n'a pas la possibilité d'écarter de la reproduction des étalons qui ne correspondraient pas au standard de race et/ou n'auraient pas de performances suffisantes pour être considérés comme améliorateurs. Afin d'inciter les éleveurs à préférer l'utilisation des étalons présentant des qualités phénotypiques ou des résultats probants, l'Aca pratique, pour les étalons d'endurance, la « Recommandation ».

La recommandation est une combinaison d'exigences d'origines (examen de la lignée maternelle), de performances (ou performances de la production pour les étalon d'âge) et de qualités de modèle et d'allures appréciées par un groupe d'experts (juges). L'Aca promeut les étalons recommandés dans un catalogue annuel, outil de réflexion sur les croisements, routé gratuitement vers les naisseurs et publié sur le Web.

Mesures d'encouragement à l'utilisation des étalons recommandés

- Pour encourager l'utilisation et la présentation de leurs produits en concours d'élevage, l'Aca prime les produits ayant reçu le label « Elite » ou « Excellent » sur les concours d'élevage « orientation endurance ».
- Pour encourager l'utilisation des Jeune étalons recommandés, l'Aca affecte un coefficient de 1,5 aux points PACE des juments suitées d'un étalon recommandé (hors étalons Elite)

Le Stallion Book de l'AFAC

Pour les étalons destinés à la production « courses », l'Afac publie depuis 3 ans, son « Stallion Book » qui donne, en page 3, une liste des étalons classés par le total des gains en course de leurs produits l'année précédente et, dans les pages intérieures, une photo au modèle de la plupart de ces étalons. Il s'agit d'un bon outil de travail utilisable par les éleveurs pour le choix des croisements

La participation à la Commission « Endurance » de la SHF

Plusieurs membres du Conseil d'Admnistration de l'Aca dont le Président participent activement aux travaux de la Commission Endurance de la SHF chargée d'établir les règlements qui, conformément aux statuts de la SHF, ont pour objectif de participer à la sélection des chevaux.

La génomique

Le Conseil d'administration a donné son accord pour l'engagement financier et humain de l'Aca aux côtés des Maisons-mères, des autres OS, de l'IFCE, de l'INRAe et de Labéo dans le projet intitulé « De l'analyse génétique à la génomique ». Ce projet a pour but de donner aux éleveurs un outil fiable à un coût modéré pour sélectionner les reproducteurs, raisonner les mariages, connaître dès les premiers mois de vie d'un poulain, un certain nombre de caractéristiques génétiques générant des qualités ou au contraire des maladies.

Le passage à la puce SNP permettra à partir de l'échantillon sanguin prélevé pour le contrôle de filiation de rechercher les gênes délétères (SCID, CA, RER, mélanomes…) mais aussi les gênes d'intérêt comme les gènes de couleur de robe, quelques gènes liés à la performance, mais aussi à l'avenir, d'autres caractéristiques pouvant être incluses dans un programme de sélection et servir à l'indexation.

7. Identification, enregistrement des animaux et certification de la parenté.

L'Aca délègue à l'IFCE la tenue matérielle du livre généalogique et la certification de l'appartenance à la race arabe.

Tous les animaux font l'objet d'une identification de terrain réalisée par un vétérinaire ou un agent IFCE autorisé. Elle consiste à apposer un transpondeur dans l'encolure, effectuer le relevé des marques naturelles et, le cas échéant, à effectuer un prélèvement sanguin.

Les chevaux de race Arabe sont accompagnés par un document d'identification émis par l'IFCE en tant qu'organisme délégataire dans le cadre des dispositions du Règlement d'exécution UE 2021/963 et enregistrés auprès de la base de données centrale sanitaire et zootechnique des équidés, tenue par l'IFCE. Ce dernier établit également une carte d'immatriculation pour les produits nés en France.

L'IFCE assure également la certification de leur parenté. Les pedigrees sont consultables sur https://infochevaux.ifce.fr/

Ces missions sont décrites de manière détaillée dans le cahier des charges de l'IFCE relatif à l'identification, l'enregistrement et la certification des origines des équidés, établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Celui-ci est téléchargeable en cliquant sur le site de l'IFCE. A la date du 16 novembre 2022, le lien est le suivant : https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/infos-tarifs-sire/informations-juridiques/

Troisième partie

Règlement du Livre Généalogique français du Cheval Arabe

Article 1 - Appellation

Sont seuls admis à porter l'appellation « cheval Arabe », les animaux inscrits dans le livre généalogique français du cheval Arabe ou dans un livre généalogique étranger du cheval Arabe reconnu par la World Arabian Horse Organisation (WAHO).

Dès lors qu'un animal est inscrit ou inscriptible dans le livre généalogique français du cheval Arabe subit une modification du génome héritable pendant la conception, la gestation ou à n'importe quel moment de son existence, il n'est pas inscriptible ou est radié du livre généalogique français du cheval Arabe.

Article 2 – Inscription dans le livre généalogique

Les inscriptions dans le livre généalogique français du cheval Arabe se font au titre de l'ascendance ou au titre de l'importation.

1. Inscription au titre de l'ascendance

1.1. Dispositions générales :

Est inscrit à la naissance au titre de l'ascendance, tout produit né en France remplissant les conditions suivantes :

a. Issu d'une saillie :
   - conforme aux dispositions de l'article 6 ;
   - régulièrement déclarée d'un étalon approuvé pour la production du cheval Arabe suivant les conditions fixées à l'article 3 du présent règlement.

b. Ayant été déclaré à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent sa naissance.

c. Identifié conformément à la réglementation en vigueur.

d. Ayant fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible.

e. Ayant reçu un nom n'excédant pas 21 caractères y compris les signes et les espaces. Pour les chevaux arabes destinés à la course, il est recommandé de ne pas dépasser les 18 caractères imposés par le code des courses afin que ce nom ne soit pas tronqué.

f. Immatriculé et enregistré au fichier central des équidés qui lui délivre un document d'identification et une carte d'immatriculation.

g. Avoir fait l'objet lors de sa déclaration de naissance par son naisseur, ou lors de sa demande d'inscription par son propriétaire dans le livre généalogique Arabe, du paiement d'un droit d'inscription au profit de l'Aca selon les modalités définies au point 1.3

1.2 Cas des produits nés en France issus d'une saillie à l'étranger

Sont également inscrits, dans les mêmes conditions, les produits nés en France issus d'une mère inscrite dans le livre généalogique français du cheval Arabe et saillie à l'étranger ou

inséminée par un étalon inscrit et approuvé par un organisme de sélection étranger du cheval Arabe officiellement reconnu par la World Arabian Horse Organisation.

1.3 Droits d'inscription dans le livre généalogique

A partir des naissances 2009, l'inscription des produits dans le livre généalogique français du cheval Arabe se fera à titre onéreux au profit de l'Aca, selon un barème établi chaque année par le conseil d'administration de l'Aca.

Pour les inscriptions au titre de l'ascendance, le non-paiement de cette inscription à la naissance entraîne de facto la non-inscription du produit dans le livre généalogique français du cheval Arabe. Ce produit pourra être inscrit ultérieurement moyennant un droit d'inscription réévalué.

2.Inscription au titre de l'importation

Tout cheval Arabe introduit ou importé en France et inscrit dans un livre généalogique officiellement reconnu du cheval Arabe, peut être inscrit dans le livre généalogique français du cheval Arabe selon les modalités définies conformément à la réglementation et aux procédures IFCE en vigueur.

Tout dossier d'inscription dans le livre généalogique au titre de l'importation doit comprendre un certificat d'exportation de la WAHO et un certificat de génotype. Pour les animaux nés à partir de 2002, le dossier doit comprendre le résultat positif du contrôle de filiation.

Liste des stud-books étrangers

La liste des stud-books du cheval Arabe étrangers reconnus est tenue à jour par l'IFCE. Elle est établie conformément aux décisions de la World Arabian Horse Organisation.

Article 3. Commission du livre généalogique français du cheval Arabe

3.1 Composition :

La commission du livre généalogique se compose de la façon suivante :

- 8 représentants de l'association française du cheval Arabe désignés par le président de celle-ci, qui désigne également le président de la commission parmi ses membres ;
- 1 représentant de l'IFCE désigné par le Directeur Général est convié. Il participe au secrétariat de la commission et assure la publication du règlement.

Sur l'initiative du président, la commission peut s'adjoindre des experts avec voix consultative.

3.2 Missions :

La commission du livre généalogique français du cheval Arabe est chargée :

- D'élaborer et de proposer au Conseil d'Administration toute modification au présent programme de sélection
- De formuler toute proposition relative à l'amélioration de la race et de sa valorisation.
- De se prononcer sur les cas particuliers qui lui sont soumis

3.3 Règles de fonctionnement :

La commission se réunit à la demande de son président ou de la majorité de ses membres. La commission peut être consultée hors de la présence physique des membres, par réunion téléphonique notamment. La convocation doit être adressée par écrit ou par courrier électronique avec accusé de réception au moins 15 jours avant la date de réunion. Sur des points particuliers, la commission peut être consultée par courrier électronique adressé à chaque membre ; il est donné à chacun un délai de 15 jours pour rendre sa réponse. Passé ce délai le membre consulté est considéré comme s'étant abstenu. Les décisions de la commission sont prises à la majorité des membres présents ou s'étant exprimés. Si ses décisions ou recommandations ont un caractère public, les délibérations sont confidentielles. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.
La commission peut déléguer certains de ses membres pour la représenter pour l'exercice de ses missions.

Les procès-verbaux des commissions sont signés du président et du secrétaire.

Article 4 : Etalons

4.1 Approbation des étalons – Dispositions générales

Pour être approuvés pour produire au sein du livre généalogique français du cheval Arabe, les candidats étalons, stationnés en France, doivent :

- être inscrits dans le livre généalogique du cheval Arabe
- avoir fait l'objet d'une certification d'identité, avoir leur génotype déterminé et leur carte d'immatriculation à jour
- être âgés d'au moins 2 ans
- satisfaire aux dispositions concernant le dépistage du Syndrome d'Immunodéficience Sévère Combinée (SCID) et de l'Abiotrophie Cérébelleuse (CA) conformément aux dispositions du point II du présent article

Les étalons approuvés à produire dans le livre généalogique français du Cheval Arabe avant 2017 le demeurent, sous réserve du respect des conditions fixées au point 4.2

Pour être approuvés à produire au sein du livre généalogique français du cheval Arabe, les étalons inscrits dans un livre généalogique officiellement reconnu du cheval Arabe, non stationnés habituellement en France (cas de la semence importée ou d'étalon présent uniquement pour récolte de semence en France) doivent se conformer à un dispositif spécifique d'enregistrement, conformément aux modalités fixées dans le cahier des charges de l'Ifce.

Ils doivent également respecter les conditions du point 4.2

4.2 Dépistage des maladies génétiques

A partir de la monte 2017, ne seront approuvés pour produire dans le livre généalogique du cheval Arabe que les étalons ayant subi les tests de dépistage relatifs aux maladies génétiques du SCID (Syndrome d'Immunodéficience Sévère Combinée) et du CA (Abiotrophie Cérébelleuse), les prélèvements ayant été effectués selon les règles définies à l'article 9. Les résultats de ces tests sont rendus publics.

4.3 Obtention des cartes de saillie annuelles

Pour obtenir des cartes de saillie, les étalons doivent annuellement :

- avoir leur carte d'immatriculation à jour
- satisfaire aux règles sanitaires définies à l'article 9

Article 5. Juments

Les poulinières, mères biologiques, doivent être inscrites dans le livre généalogique français du cheval Arabe et être âgées d'au moins 2 ans l'année de la saillie.

Article 6. Techniques de reproduction

Conformément à la règle WAHO N°11, seules les méthodes de reproduction avec fécondation In Vivo sont autorisées soit :

- La monte en main
- La monte en liberté
- L'insémination artificielle
- Le transfert d'embryon

A partir de la monte 2021, pour la production en race Arabe, l'utilisation de la technique de transfert d'embryon est limitée à un transfert par jument et par an. La déclaration de transfert doit être effectuée auprès de l'IFCE avant le 31 décembre de l'année en cours et à titre onéreux au profit de l'Aca.

Aucun produit né d'une technique de reproduction par clonage (ou issu d'un reproducteur ainsi obtenu) ne peut être inscrit dans le livre généalogique français du cheval Arabe.

Aucun produit issu d'une technique de reproduction par fécondation In Vitro, y compris l'injection intracytoplasmique de sperme (ICSI ou intra-cytoplasmic sperm injection) et le transfert d'ovules fécondés dans les trompes de Fallope (GIFT ou gamete intrafallopian transfer) ou issu d'un reproducteur ainsi obtenu ne peut être inscrit dans le livre généalogique français du cheval Arabe.

Article 7. Utilisation de la semence congelée d'un étalon mort

La semence congelée d'un étalon mort ou castré peut être utilisée pour produire des chevaux inscriptibles dans le livre généalogique du cheval Arabe.

Article 8. Examen onéreux des animaux

Les examens d'animaux et l'instruction de dossiers individuels peuvent se faire à titre onéreux au profit de l'Association Française du Cheval Arabe selon un barème établi chaque année par le Conseil d'Administration de l'association.

Article 9. Obligations sanitaires des reproducteurs

I - Dispositions générales

Pour être approuvé dans la race Arabe, un étalon doit satisfaire aux conditions sanitaires du présent règlement.
La mise à la reproduction d'un étalon qui n'aurait pas satisfait à toutes les conditions sanitaires prescrites, pour produire au sein du livre généalogique Arabe engage la responsabilité conjointe du ou de ses propriétaires et de son étalonnier.
Les dispositions sanitaires prévues pour les étalons reproduisant en race Arabe sont en tous points applicables aux boute-en-train du haras.

Les prélèvements, **y compris ceux concernant les tests de dépistage des maladies génétiques,** sont réalisés par un vétérinaire sur un animal dont l'identité a été vérifiée, conservés dans de bonnes conditions notamment de température, expédiés selon la réglementation en vigueur pour les produits biologiques, dans un délai conforme aux exigences liées à l'analyse, vers un laboratoire agréé ou habilité selon le cas et analysés selon les méthodes autorisées par le ministre chargé de l'agriculture.

II - Commission sanitaire

La commission sanitaire est placée sous l'autorité du président de la Commission du Livre Généalogique Arabe. Elle est composée de deux vétérinaires désignés respectivement par l'Aca et l'IFCE.

La commission sanitaire :

- se prononce sur la régularisation sanitaire des dossiers d'approbation
- suspend la monte en race Arabe des sujets concernés consécutivement à la déclaration d'un cas positif de maladie dont le contrôle est inscrit au présent règlement du livre généalogique
- peut s'adjoindre des experts
- intervient lors de déclarations d'une des maladies dont le contrôle est inscrit au règlement du livre généalogique notamment pour aider le vétérinaire sanitaire, pour mener des enquêtes épidémiologiques, pour vérifier que les contrôles prévus sont réalisés, pour proposer le rétablissement de l'autorisation de reproduire et toutes autres mesures jugées pertinentes.

Les décisions prises par la commission sanitaire, notamment la suspension de la monte, sont notifiées par l'IFCE.

En tant qu'organe de suivi épidémiologique de la race, la commission sanitaire est immédiatement informée, de tout résultat positif de maladies dont le contrôle est inscrit au présent règlement, sur un cheval produisant dans la race. Le commanditaire de l'analyse autorise donc implicitement le laboratoire à transmettre ces résultats à la commission sanitaire qui est tenue d'en respecter la confidentialité.

III - Conditions concernant l'étalon

Pour produire dans la race Arabe, un étalon doit satisfaire aux conditions sanitaires suivantes :

1. Recherche de l'anémie infectieuse des équidés

Par une épreuve d'immuno-diffusion en gélose (test de Coggins) avec résultat négatif, réalisée lors de la première saison de monte de l'étalon dans les trois mois précédant la demande de carnet, puis tous les trois ans avant le début de la saison de monte. Des tests complémentaires pourront être exigés en fonction de la situation épidémiologique et sur instruction du ministre chargé de l'agriculture.

2. Recherche de l'artérite virale équine

Le contrôle est effectué selon les modalités allégées suivantes :

Par une épreuve de séroneutralisation avec résultat négatif à la dilution de 1/4 ou toute autre épreuve sérologique autorisée par le ministre chargé de l'agriculture avec résultat négatif ;

en cas de résultat positif à cette épreuve sérologique :

- une épreuve d'isolement viral ou toute autre épreuve virologique autorisée par le ministre chargé de l'agriculture est effectuée sur un échantillon de sperme total de l'étalon donneur avec résultat négatif.
- le dépistage de l'artérite virale équine est obligatoirement effectué avant chaque nouvelle saison de monte par une épreuve de séroneutralisation ou toute autre épreuve sérologique autorisée par le ministre chargé de l'agriculture. Tant que le résultat de cette épreuve sérologique montre une stabilité des anticorps (pas plus d'une dilution d'augmentation par rapport au test sérologique initial), une nouvelle recherche virologique du virus dans le sperme n'est pas obligatoire.

Les prélèvements doivent être postérieurs au 1er décembre précédant la saison de monte.

Par dérogation, les étalons valablement vaccinés contre l'artérite virale équine et sans rupture vaccinale ne sont pas soumis aux épreuves sérologique et virologique prévues ci-dessus. Pour être reconnues valables, les vaccinations doivent être réalisées par un vétérinaire selon les prescriptions de l'autorisation de mise sur le marché du vaccin utilisé et après un test sérologique négatif réalisé moins de trente jours avant la date de la première injection vaccinale. En cas de rupture vaccinale, la reprise de vaccination est considérée comme valable après un test virologique sur sperme négatif datant de moins de trente jours.

Les étalons présentant une épreuve virologique (recherche du virus ou de ses composants) positive sont reconnus excréteurs et ne sont pas autorisés à faire la monte. Toutefois, une dérogation peut être accordée, par le président de la commission du livre généalogique sur avis de la commission sanitaire sous réserve que la souche virale ne soit pas considérée comme pathogène par le laboratoire national de référence en la matière et sous réserve du respect d'un protocole technique garantissant la non-diffusion du virus et limitant la monte à un harem fermé.

3.Recherche de la métrite contagieuse équine

Par une épreuve de diagnostic bactériologique négative ou toute autre épreuve bactériologique autorisée par le ministre chargé de l'agriculture avec résultat négatif, effectuée chaque année avant la saison de monte sur un écouvillon provenant de la fosse urétrale. Le prélèvement doit être postérieur au 1er décembre précédant la saison de monte.

4. Vaccination contre la grippe équine et la rhinopneumonie équine

Réalisées par un vétérinaire selon les prescriptions de l'autorisation de mise sur le marché du vaccin utilisé.

Les rapports des analyses (Anémie Infectieuse, Métrite Contagieuse et Artérite Virale) et les attestations des vaccinations (Grippe et Rhinopneumonie) sont joints à la demande de cartes de saillie adressée à l'IFCE. En l'absence de ces justificatifs, l'étalon ne sera pas autorisé à produire dans la race Arabe.

5. Résultat SCID et CA

Pour les étalons de race Arabe, le dépistage relatif aux maladies génétiques, Syndrome d'Immunodéficience Sévère Combinée (SCID) et Abiotrophie Cérébelleuse (CA) est obligatoire.

Les prélèvements correspondant doivent être effectués dans le respect des règles énoncées au point I « dispositions générales » et les analyses pratiquées dans un laboratoire agréé.

Pour les étalons disponibles uniquement en semence congelée ou réfrigérée (semence importée, étalons morts ou castrés), le dépistage des maladies génétiques s'effectue sur un échantillon de semence dûment identifié comme provenant de l'étalon à tester. Les résultats de ces tests sont rendus publics.
Il est fortement conseillé à tous les propriétaires de juments de déterminer le statut de celles-ci vis-à-vis du SCID et CA. Il appartient aux propriétaires de prendre les dispositions nécessaires par rapport à un sujet détecté atteint ou porteur.

6. Etalons Arabes de courses

Le harem des étalons Arabes réputés produire des chevaux de courses au galop est soumis à un contrôle sanitaire en particulier au regard de la métrite contagieuse équine (MCE) et de l'artérite virale (AVE) et des vaccinations contre la grippe équine et la rhinopneumonie.

Les étalonniers et les centres mises en place utilisant des étalons Arabes ayant vocation à produire en courses au galop, adhèrent sur le principe du volontariat au protocole de surveillance sanitaire des harems de leurs étalons, tel que défini ci-après :

- Chaque jument doit satisfaire, avec résultat négatif, à une épreuve de diagnostic bactériologique de la métrite contagieuse, réalisée après le 1er janvier et avant toute saillie. La recherche est faite sur un écouvillon dont le site de prélèvement est sinus et fosse clitoridiens. Ce dépistage est facultatif si la jument est inséminée.
- Chaque jument fait l'objet, chaque année, après le 1er janvier et avant toute saillie, d'un contrôle sérologique au regard de l'artérite virale. Si le résultat de la sérologie est négatif (inférieur au titre de 4) : la jument peut être présentée à l'étalon. Si le résultat

de la sérologie donne un titre positif (égal ou supérieur à 4), un second prélèvement sanguin est effectué, au moins 14 jours après le premier :

- Si la seconde sérologie donne un titre positif stable ou déclinant par rapport au premier, la jument peut être présentée à l'étalon.
- Si la seconde sérologie donne un titre positif supérieur de plus de 3 fois au titre initial, la jument ne peut pas être présentée à l'étalon et doit être isolée.

Elle n'est présentée à l'étalon que lorsque les titres de deux sérologies successives, sur des prélèvements réalisés à 14 jours d'intervalle au moins, sont stables ou déclinants. Pour les juments déjà dépistées positives, un seul prélèvement suffit si le titre d'anticorps est stable ou déclinant par rapport à celui du dernier prélèvement réalisé dans les 2 années antérieures.

- Chaque jument est vaccinée contre la grippe équine et la rhinopneumonie. La preuve des injections de vaccin est apportée par mention de la certification sur le livret d'identification. La primo vaccination et les injections de rappel sont effectuées conformément aux prescriptions des Autorisations de Mise sur le Marché des vaccins.

Les résultats des prélèvements des juments à saillir édités par le laboratoire sous forme papier sont communiqués avant saillie à l'étalonnier qui vérifie leur conformité au règlement du livre généalogique avant le premier saut et les conserve pendant 5 ans. Ces résultats sont enregistrés dans la base SIRE directement par l'étalonnier via Internet ainsi que les dates des vaccinations.

Les résultats concernant les juments pourront être consultés sur www.ifce.fr par leurs propriétaires et par les vétérinaires les ayant prescrits. Ils seront mis à disposition des membres de la commission sanitaire du Livre Généalogique de la race Arabe pour réaliser des contrôles de leur conformité par sondage dans les conditions de confidentialité prévues au présent règlement.

Quatrième partie

Contrôle des performances

Dans le cadre des dispositions de l'article 27 du Règlement UE 2016/1012, qui précisent que l'Organisme de Sélection peut déléguer la réalisation de son contrôle des performances à un organisme tiers, la SHF (pour les épreuves d'élevage 0-6 ans) et France Galop pour les courses ont en charge la validation et le suivi informatique des performances des chevaux arabes. Ces organismes collectent et stockent les données d'engagements ainsi que les résultats des concours et des courses.

Lien vers Convention Aca/SHF

Lien vers Convention Aca/France Galop

Contrôle de Performances « de RACE »

Les concours d'Elevage

L'objectif de ce type de concours est une caractérisation du cheval par rapport au standard de RACE dans le but d'en préserver les qualités spécifiques, qu'elles soient fonctionnelles ou de beauté. Le contrôle de performances en concours d'élevage concerne tous les chevaux dès le stade foal qu'ils soient femelles, mâles ou hongres.

Le contrôle de performances de race s'exerce sur le circuit français Aca/SHF des concours de race

1. Concours Aca/SHF au niveau régional réservés aux chevaux inscrits au livre généalogique français du cheval Arabe
2. Concours nationaux organisés suivant les règles de l'ECAHO (European Conference of Arab Horse Organization) réservés aux chevaux inscrits au livre généalogique français du cheval arabe
3. Concours ECAHO internationaux (ouverts aux chevaux étrangers)

Les concours nationaux et internationaux sont organisés par l'Aca ou des organisateurs extérieurs qui ont reçu l'aval de l'Aca.

Pour les concours régionaux et nationaux ne réunissant que des chevaux inscrits au livre généalogique français, les inscriptions sont effectuées par les engageurs directement sur le site SHF.eu. La gestion du concours, l'enregistrement et la réalisation du contrôle de performances seront réalisés grâce au système SHF.eu

Pour les concours internationaux organisés sur le territoire français, les inscriptions et les résultats des chevaux français seront saisies par un opérateur de l'Aca, la publication et l'archivage des résultats seront réalisés par le système SHF.eu

Contrôle de performances « d'Aptitude à l'Endurance »

Les concours d'Elevage « orientation endurance » 0-3 ans (à partir de 2023)

Ces concours, organisés par les Associations Représentatives d'Eleveurs agréées par la SHF, ont pour objectif la caractérisation et la sélection des chevaux dans une optique d'utilisation dans la discipline endurance.

Une épreuve qualificative est organisée dans chaque région. Une finale nationale est mise en place en collaboration avec tous les OS concernés par la discipline et la SHF.

Le circuit de valorisation 4-6 ans

Ce CP est également exercé par la SHF sur son circuit de valorisation. Les résultats sont stockés et gérés par la FFE (organisme tiers agréé).

Dans le cadre de sa démarche de recommandation des étalons d'endurance, l'Aca impose que les jeunes étalons participent au circuit SHF. Le résultat obtenu lors de la finale en fin d'année de 6 ans est déterminant lors du passage en commission de recommandation.

Une présentation au public des jeunes étalons recommandés est organisée lors de la Finale Endurance SHF.

Le circuit sportif fédéral

Les données issues de ce circuit sont collectées et stockées par la FFE et la FEI. Elles permettent le calcul d'indices de performances et génétiques par l'IFCE et l'INRAe.

Contrôle de performances « Courses plates au galop»

France Galop en partenariat avec l'AFAC propose dans son programme de courses pour les Pur-Sang Arabes (AP) une gradation :

- Courses plates à 3 ans et 4 ans et plus sur les distances de 1 200m à 2 300m.

Nombre de courses réservées aux Pur-Sang Arabes (AP)					
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
3 ans	24	25 (1 dédoublement)	24	28	30 (1 dédoublement)
4 ans et plus	29	29	26 (1 dédoublement)	35 (2 dédoublements)	33

France Galop dans son programme de courses propose des courses réservées aux Pur-Sang Arabes (AP) classées en différentes catégories avec un niveau de difficulté croissant : maiden (chevaux n'ayant jamais gagné), courses à conditions, puis en Listed PA et enfin Groupe PA de 3 à 1. Les épreuves groupes 1 PA sont les plus prisées, donc le plus sélectives en termes

de concurrence. Les résultats de ces épreuves sont les plus valorisants pour une carrière à l'élevage ensuite.

La valeur (rating)

Après avoir couru 3 fois, chaque cheval se voit attribuer, **une valeur** calculée par des experts de la Société-mère. Elle est établie après chaque confrontation en fonction des performances réalisées selon le niveau de la course, la qualité de l'opposition et les distances séparant chaque cheval à l'arrivée en tenant compte de l'état du terrain et du rythme et des circonstances de courses.

Les valeurs sont un moyen de classification des chevaux les uns par rapport aux autres qui permet l'organisation du programme international. L'objectif est que les chevaux puissent courir avec une égalité de chances en fonction de leur valeur. La filière pur-sang arabe est très internationale et ces valeurs permettent de « situer » les chevaux quels que soient les pays et également faciliter les échanges commerciaux.

L'objectif du programme de courses est de faire émerger les meilleurs chevaux pour fournir aux éleveurs des éléments de caractérisation des futurs reproducteurs.

Moyens mis en œuvre par France Galop

Les courses réservées aux Pur-sang Arabes (AP) font partie du programme global des courses au galop organisées par France Galop.
Les courses réservées aux Pur-Sang Arabes (AP) ont un programme spécifique établi par France Galop en partenariat avec l'AFAC.
Les courses classifiées courses de Gr1 PA; Gr2 PA; Gr3 PA représentent un programme sélectif permettant de faire émerger l'élite de la race pour une future carrière de reproduction. Cette classification représente un atout fort pour la commercialisation et l'export des meilleurs à l'international (Moyen-Orient, Europe, Etats-Unis etc…)

Les courses sont organisées sur 18 hippodromes différents répartis principalement dans le sud-ouest (Agen, Aurillac, Bordeaux, Castéra-Verduzan, Dax, Gramat, La Teste de Buch, Mont de Marsan, Montauban, Pau, Pompadour, Royan, Tarbes et Toulouse) mais également en région parisienne (Deauville, Paris Longchamp, Chantilly et Saint Cloud).